

Date de la location :
 Objet de la location :

Entre la Commune de Connerré et M.....
Adresse du locataire de la salle Capella :

Tél :

LOCATION DE LA SALLE CAPELLA Tarifs au 01.01.2024	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	PRIX	ARRHES	PRIX	ARRHES
Vin d'honneur	68.00 €		106.00 €	
VENDREDI 18H00 AU SAMEDI 9H00	PRIX	ARRHES	PRIX	ARRHES
Avec utilisation de la cuisine	252.00 €	50.40 €	382.00 €	76.40 €
SAMEDI 9H00 AU DIMANCHE 9H00 DIMANCHE 9H00 AU LUNDI 9H00	PRIX	ARRHES	PRIX	ARRHES
Avec utilisation de la cuisine	321.00 €	64.20 €	481.00 €	96.20 €
PETIT WEEK-END (Samedi 9h00 au Lundi 9h00)	PRIX	ARRHES	PRIX	ARRHES
Avec utilisation de la cuisine	431.00 €	86.20 €	648.00 €	129.60 €
GRAND WEEK-END (Vendredi 18h00 au Lundi 9h00)	PRIX	ARRHES	PRIX	ARRHES
Avec utilisation de la cuisine	517.00 €	103.40 €	777.00 €	155.40 €

Le locataire de la salle Capella reconnaît avoir eu connaissance des conditions de réservation indiquées dans le règlement intérieur de la salle Capella (ci-joint) ainsi que les conditions ci-dessous :

- **le tarif facturé sera celui de l'année de la location et non celui de l'année de la réservation**
- s'engage à fournir une attestation d'assurance "responsabilité civile" à l'appui de ce contrat (la location n'aura pas lieu en cas d'absence de la présente attestation)
- s'engage à verser la somme de€ au titre des arrhes correspondant à 20% du montant de la réservation ci-dessus (un avis de somme à payer vous sera transmis par voie postale pour le règlement des arrhes avant la location et un autre avis de somme à payer pour le reste dû après la location).

A Connerré, le/...../2024.
 Le Locataire,

Le Maire,

Les informations contenues sur ce formulaire, complété et remis à la Commune de Connerré, sont fournies sur la base de votre consentement. Ces données recueillies sont nécessaires pour permettre de répondre à votre demande. Leur traitement a pour finalité : la location de la salle Capella. Elles seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Ces données ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et ne seront en aucun cas transmises à des tiers. *(Le Trésor Public recevra copie de ce contrat pour la facturation).*

Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données - limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données (Maire de la commune) à l'adresse suivante : mairie@connerre.fr et/ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@sarthe.fr. Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr »